

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 13 mai 2014 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1409887A

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'intérieur et la ministre des outre-mer,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 15 avril 2014 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues, les mouvements de terrain et les inondations par remontée de nappe naturelle.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 mai 2014.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile
et de la gestion des crises,
M. PAPAUD

Le ministre des finances
et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général du Trésor :
Le sous-directeur,
T. GROH

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
T. DEGOS

ANNEXES

ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

*Mouvements de terrain
(hors tassement différentiel) du 5 avril 2013*

Commune de Broc (Le).

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 25 décembre 2013*

Commune de Peillon

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 1^{er} janvier 2014 au 21 janvier 2014*

Commune de Saint-Jeannet.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 17 janvier 2014*

Commune d'Auribeau-sur-Siagne.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

Inondations et coulées de boue du 6 février 2014

Commune de Bégard (1).

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Communes de Bourseul (2), Chèze (La) (1), Gouarec, Jugon-les-Lacs, Laniscat (2), Plérin, Pommerit-le-Vicomte (2), Prénessaye (La) (1), Saint-Lormel (1).

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Communes d'Ouessant (1), Ploudalmézeau (1).

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 4 février 2014 au 5 février 2014*

Commune d'Ouessant (1).

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 14 février 2014*

Commune de Plougonvelin (1).

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 14 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Concarneau.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 7 février 2014*

Communes de Pencran, Ploudalmézeau (1), Plougar (1), Plouvien (1), Saint-Pabu (1).

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Communes de Lampaul-Ploudalmézeau (1), Plougonvelin (1), Porspoder (1), Quimper, Quimperlé, Trébabu (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

*Inondations et coulées de boue
du 9 février 2014 au 11 février 2014*

Communes d'Evisa (1), Vero.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 18 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune d'Aussonne.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Samatan.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et coulées de boue
du 8 février 2014 au 10 février 2014*

Commune de Sixt-sur-Aff (1).

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 26 janvier 2014 au 28 janvier 2014*

Commune de Bégaar (1).

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 30 janvier 2014*

Commune de Sanguinet (2).

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Communes de Candresse, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Soorts-Hossegor (1), Téthieu.

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 5 novembre 2012*

Commune de Bourré (3).

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Inondations et coulées de boue du 29 janvier 2014

Commune de Fosse-de-Tigné (La) (1).

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 5 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Saint-Pierre-Quiberon (1).

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014 au 8 février 2014*

Communes de Baud, Camors (1), Guégon, Guénin (1), Guillac, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Josselin, Languidic, Lanouée, Lanvaudan, Pleugriffet, Quily, Quistinic, Remungol (1), Saint-Servant.

*Inondations et coulées de boue
du 8 février 2014 au 10 février 2014*

Communes de Cournon (1), Gacilly (La) (1).

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Inondations et coulées de boue
du 4 mai 2013*

Commune de Berling (1).

DÉPARTEMENT DE L'ORNE

*Inondations et coulées de boue
du 27 décembre 2013 au 28 décembre 2013*

Commune de Condeau.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Mouvements de terrain (hors tassement
différentiel) du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Larressore (1).

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Communes d'Arrens-Marsous, Ayzac-Ost, Ger, Montastruc (1), Omex (1).

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Communes de Juillan, Larreule, Tarbes.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Montastruc (1).

DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue
du 18 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Commune de Saint-Antonin-du-Var (2).

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 1^{er} janvier 2014 au 3 janvier 2014*

Communes d'Etang-Salé (L') (1), Saint-Louis (1).

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 2 janvier 2014 au 3 janvier 2014*

Communes de Port (Le) (1), Saint-Paul (2).

ANNEXE I I

**Communes non reconnues
en état de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

*Inondations et coulées de boue
du 23 octobre 2013 au 25 octobre 2013*

Commune de Bar-sur-Aube.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 23 octobre 2013 au 25 octobre 2013*

Commune de Bar-sur-Aube.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 6 janvier 2014*

Commune de Saintes.

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Pleubian.

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 2 février 2014*

Commune de Trélévern.

*Inondations et coulées de boue
du 23 décembre 2013 au 24 décembre 2013*

Commune de Trégueux.

*Inondations et coulées de boue
du 31 décembre 2013 au 1^{er} janvier 2014*

Commune de Laniscat.

*Inondations et coulées de boue
du 31 décembre 2013 au 7 janvier 2014*

Commune de Trégueux

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014*

Communes de Mellionnec, Pleubian.

*Inondations et coulées de boue
du 4 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Trégueux.

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014 au 7 février 2014*

Commune de Saint-Cast-le-Guildo.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014*

Commune de Pleubian.

*Inondations et coulées de boue
du 12 février 2014 au 17 février 2014*

Commune de Mellionnec.

*Inondations et coulées de boue
du 14 février 2014 au 15 février 2014*

Commune de Trégueux.

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 4 janvier 2014*

Commune de Moncontour.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 3 janvier 2014 au 4 janvier 2014*

Commune de Plougonvelin.

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Roscoff.

*Inondations et coulées de boue
du 6 février 2014*

Communes de Gouézec, Poullan-sur-Mer.

*Inondations et coulées de boue
du 11 février 2014 au 12 février 2014*

Commune de Penmarch.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014*

Commune de Galéria.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 18 juin 2013 au 20 juin 2013*

Commune de Bagnères-de-Luchon.

DÉPARTEMENT DU GERS

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Commune de Tasque.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 27 janvier 2014*

Communes de Beaumarchés, Plaisance.

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 31 janvier 2014 au 2 février 2014*

Communes de Dinard, Saint-Malo.

*Inondations et coulées de boue
du 7 février 2014 au 9 février 2014*

Commune de Paimpont.

DÉPARTEMENT DES LANDES

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 27 janvier 2014*

Commune d'Escource.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 9 février 2014*

Commune de Saint-Paul-en-Born.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 1^{er} février 2014*

Commune de Saignac-et-Cambran.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 2 février 2014*

Commune de Mazerolles.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 5 février 2014*

Commune de Bénesse-Maremne.

*Inondations et coulées de boue
du 27 janvier 2014 au 1^{er} février 2014*

Commune d'Uza.

*Inondations et coulées de boue
du 28 janvier 2014 au 4 février 2014*

Communes de Labenne, Onesse-Laharie.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 8 juin 2013 au 9 juin 2013*

Commune de Bénesse-Maremne.

*Inondations par remontée de nappe naturelle
du 18 juin 2013*

Commune de Mugron.

DÉPARTEMENT DU LOT

*Inondations et coulées de boue
du 28 janvier 2014 au 31 janvier 2014*

Commune de Grézels.

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

*Inondations et coulées de boue
du 29 janvier 2014*

Commune de Chemillé.

*Inondations et coulées de boue
du 12 février 2014 au 13 février 2014*

Commune de Fosse-de-Tigné (La).

*Mouvements de terrain (hors tassement
différentiel) du 30 janvier 2014*

Commune de Chênehutte-Trèves-Cunault.

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 23 décembre 2013 au 8 janvier 2014*

Commune de Pénestin.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Mouvements de terrain (hors tassement différentiel)
du 17 novembre 2013*

Commune de Nœux-lès-Auxi.

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 6 janvier 2014 au 7 janvier 2014*

Commune de Saint-Jean-de-Luz.

*Inondations et coulées de boue
du 23 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Commune de Bidos.

*Inondations et coulées de boue
du 24 janvier 2014 au 25 janvier 2014*

Communes de Baleix, Macaye.

*Inondations et coulées de boue
du 25 janvier 2014 au 26 janvier 2014*

Communes de Monein, Mouguerre, Poursiugues-Boucoue, Sauvagnon.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Inondations et coulées de boue du 28 janvier 2014

Commune de Larreule.

DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 18 janvier 2014 au 21 janvier 2014*

Commune de Londe-les-Maures (La).

*Inondations et choc mécanique lié à l'action
des vagues du 19 janvier 2014 au 21 janvier 2014*

Commune de Lavandou (Le).

*Inondations et coulées de boue
du 17 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Commune de Cuers.

*Inondations et coulées de boue
du 18 janvier 2014 au 19 janvier 2014*

Communes de Solliès-Pont, Valette-du-Var (La).

*Inondations et coulées de boue
du 18 janvier 2014 au 20 janvier 2014*

Commune de Beausset (Le).

*Inondations et coulées de boue
du 5 février 2014*

Commune de Beausset (Le).

*Inondations et coulées de boue
du 9 février 2014 au 10 février 2014*

Communes de Crau (La), Seyne-sur-Mer (La).

*Inondations et coulées de boue
du 10 février 2014*

Commune d'Ollioules.

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

*Inondations et coulées de boue
du 28 janvier 2014 au 29 janvier 2014*

Commune de Thor (Le).

*Inondations et coulées de boue
du 1^{er} février 2014 au 2 février 2014*

Commune de Saumane-de-Vaucluse.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Inondations et coulées de boue
du 12 février 2014 au 13 février 2014*

Commune de Saint-Hilaire-la-Forêt.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014*

Commune d'Avrillé.

*Inondations et coulées de boue
du 13 février 2014 au 14 février 2014*

Communes de Saint-Aubin-des-Ormeaux, Talmont-Saint-Hilaire.